

Règlement intérieur

Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) :

**PERISCOLAIRE Bénonces - Briord -
Lhuis- Serrières – Montagnieu-
Lompnaz**

MERCREDI et VACANCES

Enfance et Loisirs

Place de la poste
01470 SERRIERES DE BRIORD
TEL : 04 74 36 15 71
Mail : enfanceloisirs@laposte.net
www.famillesrurales.org/enfance-et-loisirs
Facebook : enfance et loisirs

*Mise en application au 1^{er} septembre 2026
En vigueur sur l'année 2026-2027*

Notre association bénéficie de l'aide des partenaires suivants :



Fédération
de l'Ain



*Ce règlement intérieur est à lire et demande votre approbation (signature sur votre fiche famille)
Il a été élaboré pour permettre une bonne qualité d'accueil et assurer un bon fonctionnement de
l'association qui repose sur l'énergie et la bonne volonté des bénévoles et des salariés.*

Qui sommes-nous ?

L'Espace de Vie Sociale Enfance et Loisirs organise « l'accueil de loisirs » (centre de loisirs) pour les enfants de 2 à 12 ans (**scolarisés**) sur le territoire Rhône-Chartreuse de Portes.

Les familles qui composent l'association sont associées au processus d'élaboration du projet éducatif de l'accueil de loisirs.

L'association adhère à la Fédération « Familles Rurales » de l'Ain et à la Fédération Départementale des Centres Sociaux de l'Ain. Notre association ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Conformément au principe de neutralité, nous nous engageons à exercer nos missions dans le respect des valeurs républicaines de laïcité.

Notre but est d'offrir un service de proximité à la population de notre territoire, en valorisant la famille au cœur de nos actions et dans nos missions d'accueil des enfants.

En utilisant nos services vous devenez membre de l'association Enfance et Loisirs.

Il faudra vous acquitter d'une adhésion annuelle de **26 €** - cette carte d'adhérent est familiale et renouvelable tous les ans.

La structure est conventionnée avec la CAF et La MSA.

Toutes les activités de notre accueil de loisirs sont déclarées auprès du **Service Départemental Jeunesse Engagement Sports (SDJES)**, sous la responsabilité de la **Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)**

N° habilitation 0010047CL (extra scolaire) et 0010047AP (périscolaire)

Deux types d'accueil

Accueil périscolaire (en période scolaire) : Lundi, mardi, jeudi, vendredi – Matin (dès 7h) et soir (jusqu'à 18h30), sur les sites de Bénonces (8 places - école de Bénonces) - Briord d'une capacité de 22 places (enfants de l'école de Briord), Lhuis d'une capacité de 24 places (école de Lhuis), Lompnas (12 places) et Serrières de Briord d'une capacité de 50 places (enfants scolarisés à l'école de Serrières de Briord et Montagnieu).

Mercredi et vacances : les mercredis toute la journée ou en ½ journée (dès 7h jusqu'à 18h00) et pendant toutes les vacances scolaires en journée (fermeture 3 semaines en août). La capacité d'accueil maxi est de 72 places.

Age : dès que l'enfant est scolarisé jusqu'au CM2 (un secteur jeune – hors centre de loisirs existe pour les collégiens).

L'alsh extra scolaire est ouvert à tous (tarif avec supplément pour les familles domiciliées à l'extérieur du département.)

Type d'accueil	7h- 8h30	16h30 – 18h30	
Périscolaire	Matin	Soir	7h-18h00
Mercredi			½ journée avec ou sans repas possible
Vacances			A la journée uniquement

L'encadrement

L'équipe est constituée

- D'une directrice diplômée BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) et d'une directrice adjointe (BAFD)
- D'animateurs (trices) diplômés (es) BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou en cours de formation. Leur nombre varie selon les effectifs, dans le respect du cadre législatif défini par Jeunesse et Sport.

Le centre peut accueillir des stagiaires en découverte de l'entreprise ou diverses formations liées aux métiers de l'enfance.

Modalités d'inscription

Chaque famille désireuse d'utiliser un service devra au préalable procéder à une inscription familiale, au centre de loisirs, place de la poste, à Serrières de Briord.

Il est préférable de prendre RDV par tel ou mail pour ce temps de rencontre.

Pour constituer votre dossier d'inscription il faut nous apporter :

- ***Votre N° d'allocataire CAF ou MSA si vous en possédez un***
- ***Le montant de votre quotient familial (si connu) – Le cas échéant votre dernier avis d'imposition de revenus (N-2)***
- ***Le carnet de santé de l'enfant.***

Suivi Sanitaire - Accueil et handicap

Chaque famille remplit à l'inscription une fiche sanitaire de liaison.

Sur ce document apparaissent les dates de vaccins obligatoires, les problèmes particuliers de santé nécessitant une attention particulière (ex. Allergies alimentaires, asthme, port de diabolos...)

En cas d'accident ou d'urgence les secours sont appelés et les parents prévenus.

Toutefois il est demandé aux parents de signer l'autorisation d'hospitalisation (sur la fiche de liaison sanitaire).

Les frais médicaux et pharmaceutiques sont à la charge des parents.

Les enfants doivent aussi vivre de bons moments au centre de loisirs et ce malgré leur handicap.

L'équipe est à votre écoute pour préparer avec vous un accueil qui puisse répondre à vos attentes et celle de votre enfant.

La prise en charge du handicap nécessite un temps de rencontre et de concertation entre votre famille et notre équipe.

Maladie et médication

L'enfant, même malade peut être accueilli au centre, sauf en cas de forte température et de maladie contagieuse. Il est sous la responsabilité de son médecin traitant.

Si l'enfant doit prendre des médicaments, fournir l'ordonnance ainsi que si possible des boîtes complètes dans les emballages d'origine (Ils sont confiés à la directrice qui tient le rôle d'assistant sanitaire.)

Le médecin référant à l'association est le docteur Patricia BLANC-WOLVILLE à Serrières de Briord
Tel : 06 03 00 43 95.

L'ensemble du personnel est tenu de garder une discrétion absolue sur ce dont il a connaissance par l'exercice de ses fonctions et à l'occasion de son travail notamment : la vie privée des parents et des enfants, leur santé.

Vie quotidienne (les mercredis et vacances)

Les repas : ils sont cuisinés et livrés (en liaison froide) par la société « Bourg Traiteur ».

Nous les réchauffons et l'équipe d'animation assure le service. Nous pouvons commander des repas sans viande mais ne pouvons pas assurer le suivi de tous les régimes alimentaires. En cas d'allergie alimentaire importante, nous établissons ensemble un protocole. Les pique-niques (lors des sorties) ainsi que goûters sont fournis.

Les temps calmes :

Un temps de repos est proposé aux plus jeunes. Ils disposent d'une salle de repos équipée de couchettes et au calme.

Les doudous et sucettes sont bien volontiers acceptés, une petite caisse leur est réservée pendant les temps d'activités. Pensez à y jeter un œil le soir avant le départ !

Photos

Les enfants peuvent être pris en photo.

Ces photos peuvent illustrer des articles de la presse locale, des rapports de stage, les parutions de l'association ou de la fédération Familles Rurales, ou encore diffusées sur le site de l'association : ou la page Facebook d'Enfance et Loisirs.

Si vous vous y opposez merci de le préciser à l'inscription

Objet de valeur et affaires personnelles

Le port de bijoux et objets de valeur est vivement déconseillé, il se fait sous la responsabilité des parents.

Les cartes (type Pokémon) et consoles de jeux doivent rester à la maison !

Si l'enfant a un tel portable, il doit être confié à la directrice (nous avons le tel au centre !), il sera restitué au départ de la structure.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration d'objets amenés par les enfants (jeux, jouets, bijoux...)

Marquer les vêtements et effets personnels des enfants et prévoir une tenue vestimentaire de rechange pour les plus petits est recommandé.

Activités et objectifs pédagogiques

Le programme d'animation est mis en place par l'équipe en concertation avec les familles de la commission animation de l'association, de la directrice adjointe et de la directrice. Il découle du projet pédagogique et éducatif de la structure. Ces documents sont disponibles au téléchargement sur le site internet, et en papier sur simple demande. Ils peuvent être consultés au centre de loisirs.

Les programmes sont diffusés aux familles en début de période et transmis également via la page Facebook d'Enfance et Loisirs

Accueil du MERCREDI

Fonctionnement

Le mercredi les enfants peuvent être accueillis :

- **Le matin ou l'après-midi sans repas**
 - o À partir **de 7h jusqu'à 11h30** (heure d'arrivée **maxi 9h**- heure départ **maxi 12h**)
 - o À partir **de 13h30 jusqu'à 18h00** maxi (arrivée **maxi 14h** - départ **mini 16h30**)
- **Le matin ou l'après-midi avec repas**
 - o À partir de **7h jusqu'à 13h30** (heure d'arrivée **maxi 9h** – départ **maxi 14h**)
 - o À partir de **11h30 jusqu'à 18h00** maxi (arrivée **maxi 12h** - départ **mini 16h30**)
- **A la journée**
 - o A partir de 7h (heure d'arrivée **maxi 9h**) jusqu'à 18h00 maxi (heure de départ **minimum 16h30**)
 - o Dans cette formule, pas de journée sans repas.

Lieux d'Accueil

Nous avons divisé l'accueil sur 2 sites en fonction des tranches d'âge :

Bâtiment place de la poste pour les maternels et les CP

Bâtiment périscolaire – place du 19 mars (site de l'accueil périscolaire de Serrières) pour les CE1 au CM2

Les Inscriptions

Elles se font au mois.

Si vous souhaitez modifier votre inscription, c'est possible...mais **avant le vendredi 12h pour le mercredi qui suit.** **Si inscription par Tel ou mail, vérifiez que nous avons acté votre inscription par un retour de mail de confirmation.**

En cas de maladie, nous prévenir dès que possible et nous faire parvenir un certificat médical.

Toute annulation d'inscription hors délais et sans justificatif (ex : certificat médical) entrainera une facturation d'une pénalité de 5.00 € correspondant à un repas non décommandé.

Pour le paiement

Les Tarifs : voir la grille en fin de document.

La tarification est modulée en fonction des ressources.

La facturation est effectuée en fin de mois et **payable dès réception de la facture.** Elle est en priorité envoyée par mail, merci de spécifier si vous souhaitez un envoi papier.

Accueil VACANCES

Fonctionnement

A la journée dès 7h00 jusqu'à 18h00

Accueil à partir de 7h jusqu'à 9h maxi et soir à partir de 16h30 mini jusqu'à 18h00

Lieux d'Accueil

Nous avons divisé l'accueil sur 2 sites en fonction des tranches d'âge :

Bâtiment place de la poste pour les maternels et les CP

Bâtiment périscolaire – place du 19 mars (site de l'accueil périscolaire de Serrières) pour les CE1 au CM2

Modalités d'inscription et de paiement

Les Inscriptions

Elles se font sur place au moins pour la première fois. Vous pouvez ensuite communiquer par mail ou tel, **attention vérifiez que nous avons acté votre inscription par un retour de mail de confirmation.**

Les inscriptions sont ouvertes dans le mois qui précède les vacances, une info pratique est distribuée par le biais des écoles, sur la page Facebook et sur place au centre dans les présentoirs du hall d'accueil.

Pour le bon fonctionnement de la structure, Il est très important de respecter les jours et délais d'inscription. En dessous de 10 enfants inscrits, nous nous réservons le droit de fermer les jours de trop faible affluence.

En cas d'absence pour maladie et sur présentation d'un certificat médical, le montant du séjour **est** reporté sous forme d'avoir.

Pour le paiement

Les Tarifs : voir la grille en fin de document.

La tarification est modulée en fonction des ressources

La facturation et le paiement sont effectués à l'issu du séjour, payable dès réception de la facture. Elle est en priorité envoyée par mail, merci de spécifier si vous souhaitez un envoi papier.



Accueil PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire a été pensé pour aider les parents qui travaillent, son but est d'offrir un mode d'accueil structuré et épanouissant aux enfants scolarisés.

Les enfants seront accueillis dans des locaux comprenant des espaces jeux, activités (manuelles, lecture...) et un coin au calme.

FONCTIONNEMENT

Ouverture toute l'année scolaire, pour tous les enfants scolarisés à Briord, Lhuis, Lompnaz, Montagnieu et Serrières de Briord.

Personnels : Direction : BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)

Animation : BAFA - CAP petite enfance – ATSEM en poste.

Horaires : Avant la classe, de 7h00 à 8h30,
Après la classe, de 16h30 à 18h30.

Au-delà de leurs horaires de travail, les animatrices ont comme vous une vie de famille, après 18h30 elles ne sont plus sensées être au travail, votre retard ne leur est pas agréable, nous vous remercions de votre civilité.

Modalités d'accueil par sites

BENONCES BRIORD LHUIS LOMPNAZ SERRIERES DE BRIORD

Le matin : Le parent ou la personne dûment habilitée devra accompagner l'enfant **jusqu'à l'intérieur** de la structure périscolaire et **signer sur la tablette tactile**.
Les enfants arrivant entre 7h et 7h30 pourront prendre leur petit déjeuner, **fournis par les parents**. (Possibilité de chauffer et de conserver au frais).
A 8h20, les enfants seront accompagnés par un animateur de la structure jusqu'à l'école.

Le soir : A 16h30, les enfants du primaire seront attendus dans l'enceinte de l'école, les enfants de maternelle seront récupérés dans le hall, puis amenés jusqu'à la structure. L'enfant **devra être récupéré obligatoirement sur le lieu d'accueil** (sauf autorisation écrite des parents pour les primaires désirant rentrer seuls). **Les parents ou la personne habilitée signeront sur la tablette tactile à leur arrivée**. Un enfant autorisé à rentrer seul n'est plus sous notre responsabilité, dès le moment où il quitte la structure.

Les goûters de fin d'après-midi seront fournis par les parents.

MONTAGNIEU (sur le site de Serrières 16 places)

Le matin : Le parent ou la personne dûment habilitée devra accompagner l'enfant **jusqu'à l'intérieur** de la structure périscolaire de **SERRIERES DE BRIORD** et **signer sur la tablette tactile**.
Les enfants arrivant entre 7h et 7h30 pourront prendre leur petit déjeuner, **fournis par les parents** (possibilité de chauffer et de conserver au frais).

A 8h15, les enfants seront acheminés vers l'école de Montagnieu avec le minibus et présentés à l'ATSEM de surveillance de cour.

Le soir : A 16h30, les enfants seront pris en charge dans l'enceinte de l'école, puis amenés jusqu'à la structure par le chauffeur du bus. **L'enfant devra être récupéré obligatoirement sur le lieu d'accueil**. **Les parents ou la personne habilitée signeront sur la tablette tactile à leur arrivée**.

Les goûters de fin d'après-midi seront fournis par les parents.

Pour une bonne organisation des transports les enseignants, le chauffeur et les animatrices doivent savoir quels sont les enfants inscrits à l'avance. Le nombre de places du minibus fixe la capacité d'accueil, elle est de 16 places (2 navettes de 8 places possible) – LE TRANSPORT EST GRATUIT.

POUR TOUS LES SITES D'ACCUEILS

La priorité sera donnée aux inscriptions :

- D'enfants dont les parents travaillent
- D'enfants inscrits de manière régulière (ex : tous les lundis soir)
- Dans l'ordre d'arrivée des inscriptions

Tout enfant non inscrit à l'avance ne sera pas admis.

Si vous ne prévenez pas la structure d'une absence, une heure de garde sera facturée

Les enfants auront la possibilité de faire leurs devoirs mais pour cela il faut que certaines conditions soient réunies :

Pas trop d'enfants sur la structure et qu'un animateur puisse se détacher pour accompagner les enfants. D'autre part nous ne faisons pas de l'aide aux devoirs. Les animateurs ne se substitueront pas aux parents pour le suivi du travail des enfants. Ils ne sont pas formés à l'accompagnement aux devoirs.

Santé/Sécurité

L'enfant malade n'est pas admis.

Le personnel n'administrera aucun médicament. Si votre enfant à un PAI : entretien obligatoire avec la directrice pour coordination avec l'équipe d'animation.

En cas d'incident ou d'accident, les parents seront immédiatement prévenus par téléphone (pensez à nous signaler tout changement de tel). En cas de problème grave, le SAMU sera alors contacté.

L'association attire l'attention des parents sur l'importance de limiter le temps d'accueil périscolaire pour éviter de trop longues journées aux enfants.

Inscriptions

Elles se font au mois dans la mesure du possible.

Elles peuvent se faire :

- Au centre à Serrières au moins pour la première inscription
- Sur place auprès des animatrices (si l'enfant est déjà inscrit au service)
- Par internet : enfanceloisirs@laposte.net, attention vérifiez que nous avons acté votre inscription par un retour de mail de confirmation.

Numéro de téléphone de chaque site

04 74 36 73 85 pour SERRIERES de BRIORD et MONTAGNIEU

04 74 36 68 17 pour BRIORD

Tout enfant non inscrit à l'avance ne sera pas admis.

Si vous ne prévenez pas la structure d'une absence, une heure de garde sera facturée

Pour la première inscription s'adresser au centre à Serrières : 04 74 36 15 71.

L'heure d'arrivée et de départ des enfants est libre mais **tout créneau horaire entamé est dû.**

La facturation est mensuelle, elle est réalisée sur le temps réellement consommé, par tranche de demi-heure et elle exprimée en heure.

Mode de règlement et aides possibles

Le règlement se fait par chèque, espèces ou **virement bancaire** (nos coordonnées bancaires sont indiquées sur la facture. Nous acceptons les **Chèques Vacances (papier ou ANCV CONNECT)**, les **Chèques Emploi Service Universels (CESU dématérialisé)** avec notre Numéro NAN : 0079762*1).

Le centre est conventionné avec la Caf et la MSA.

Aide « Loisirs Equitables » : nous appliquons une réduction pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1000€. Pour les mercredis en journée complète avec repas ou ½ journée avec repas. Nous vous demandons de bien nous signaler toute évolution de votre quotient familial.

Des aides sont possibles auprès des comités d'entreprises (vous renseigner auprès du votre).
Le Conseil Départemental, par l'intermédiaire de l'assistante sociale de secteur, peut apporter une aide de secours.

Pour permettre de connaître votre tarif, il faudra impérativement nous fournir :

- Votre Quotient Familial (si vous touchez des prestations CAF), il se trouve sur le courrier de votre Caf « notification de droit et paiements » ou sur Caf.fr (vous munir de votre N° d'allocataire et code confidentiel).
- La directrice peut utiliser l'espace partenaire de la Caf pour vérifier le quotient familial et archiver une édition si nécessaire.
- Si vous ne touchez pas de prestations CAF, nous fournir une copie de votre dernier avis d'imposition (revenus de la famille). Nous effectuerons le calcul de votre Quotient Familial :
$$QF = \frac{\text{revenu mensuel du foyer} + \text{prestations familiales autres}}{\text{Nombre de part}}$$

(Revenu mensuel = revenu annuel / 12 mois)

Pour plus de facilité, la directrice dispose d'un accès à l'espace partenaires de la CAF de l'Ain et peut accéder avec votre N° d'allocataire à votre dossier pour consulter votre quotient familial. Il s'agit d'un accès confidentiel régit par une convention avec la CAF.

En cas de non-paiement et après 2 relances restées infructueuses, l'association se réserve le droit de ne plus accueillir les enfants (dans tous les services) jusqu'au règlement complet de la dette.

Dans le calcul des prix du service il est tenu compte de la participation de la CAF, sous forme de prestation de service, versée à l'association Enfance et Loisirs.



Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2026	Mercredi journée Et Vacances	Mercredi ½ journée AVEC REPAS	Mercredi ½ journée SANS REPAS
QUOTIENT de 0 à 1000 € (avec dispositif loisirs équitables pour activités avec repas uniquement et résidents du département 01)			
			12.40 €
De 0 à 600 € Aide loisirs équitables De 8 € par jour/enfant	20.90 € - 8 € = 12.90 €	16.40 € - 8 € = 8.40 €	
De 601 € à 800 € Aide loisirs équitables De 6.50 € par jour/enfant	20.9 € - 6.50 € = 14.40 €	15.90 € - 6.50 € = 9.90 €	
801 € à 1000 € Aide loisirs équitables De 5 € par jour/enfant	20.90 € - 5 € = 15.90 €	16.40 € - 5 € = 11.40 €	
De 1001 € à 1300 €	21.90 €	17.40 €	13.40 €
Plus de 1300 €	23.40 €	18.40 €	14.40 €
FAMILLES HORS DEPARTEMENT 01			
0 à 1000 €	21.40 €	16.90 €	12.90 €
De 1001 € à 1300 €	22.40 €	17.90 €	13.90 €
Plus de 1300 €	23.90 €	18.90 €	14.90 €
Le prix du repas est inclus dans le prix de journée ou ½ journée avec repas = 5 € Si pénalité (défaut de justificatif d'absence) nous facturons le repas 6.20 €			

Périscolaire MATIN / SOIR - prix de l'heure		
Quotient familial	1 enfant	A partir de 2 enfants, prix par enfant
De 0 à 1000 €	2.90 €	2.60 €
De 1001 à 1300 €	3.00 €	2.70 €
Plus de 1300 €	3.20 €	2.90 €

Adhésion annuelle et familiale 26 €